

OBJET : CHANGEMENT DES MODALITES (FRÉQUENCES, JOURS ET HORAIRES) DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER À COMPTER DU LUNDI 5 JUIN 2023

Madame, Monsieur,

Face aux enjeux écologiques et à l'augmentation continue du coût de traitement, réduire la production de nos déchets et mieux les trier sont devenus une nécessité environnementale et économique.

Pour y répondre, la Métropole de Montpellier renouvelle ses marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés, et renforce son ambitieuse stratégie « Zéro Déchet » adoptée en mars 2022 avec l'ensemble des maires des 31 communes.

Depuis le 4 janvier 2023, la collecte des déchets a évolué dans le centre-ville de Montpellier. A partir du lundi 5 juin, c'est tout le territoire de la Métropole qui sera concerné par ces évolutions.

Globalement, les principes généraux de ces évolutions sont :

- Passage progressif à deux fois par semaine de la collecte des emballages et papiers (poubelles jaunes) jusqu'à fin 2024 pour l'habitat collectif
- Mise en place progressive de la collecte des biodéchets en point d'apport volontaire pour les immeubles et résidences collectives (possibilité sur demande d'avoir un bac biodéchets dans le local poubelle)
- Mise en place d'une collecte « préservante » pour les encombrants selon le type d'objet, dans une logique de recyclage dans la filière appropriée

Le service public s'engage ainsi pour une amélioration du geste de tri des habitants en renforçant notamment la collecte des emballages et papiers, et des biodéchets ; l'enjeu étant de réduire le volume de la poubelle grise.

Ces modifications entraînent des changements (jours et heures de présentation des bacs des différents flux). Afin d'anticiper ces modifications dans votre gestion des immeubles, vous pourrez retrouver toutes les informations concernant ces nouvelles modalités de collecte, rue par rue, sur le site montpellier3m.fr/collecte à partir du mercredi 24 mai 2023.

Ces éléments vous permettront **d'informer vos personnels et prestataires d'entretien et de nettoyage des nouveaux jours et horaires de collecte, avant la mise en place effective au 5 juin 2023.**

Pour les locaux qui disposent d'une ouverture pendulaire, merci de bien veiller à apporter les changements d'heures correspondant aux nouvelles modalités (jours hebdomadaires et matin/après-midi/soir).

Par ailleurs, pour rappel, le houssage ou chemisage des bacs (action de couvrir par un sac la totalité de la paroi interne d'un bac) est strictement interdit, conformément à l'article IV-3 de

l'arrêté de collecte de la Métropole de Montpellier. Tout bac présenté houssé ou chemisé sera refusé.

Vos résidents seront prévenus des évolutions de la collecte par courrier dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la Métropole. Vous pouvez également demander une affiche (visuel en PJ) annonçant les nouvelles modalités de collecte, à apposer dans les halls de résidences. D'autres outils de communication tels que le mémo, le guide du tri, et les panneaux pour locaux poubelles, sont disponibles sur demande ou en téléchargement sur montpellier3m.fr/dechets.

Concernant l'enlèvement des encombrants de vos résidents habitant hors Montpellier, il vous/leur sera désormais nécessaire, dès le 5 juin prochain, de prendre rendez-vous par téléphone (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi) auprès de la société Urbaser au 04 34 81 90 10 ou auprès de la société SMN au 08 05 28 00 05 **selon la commune de résidence**. Vous pourrez retrouver ces modalités d'enlèvement, ainsi que la société à contacter, sur le site montpellier3m.fr/encombrants. La collecte des encombrants à Montpellier est maintenue à l'identique pour 2023, avec un jour unique et référencé de passage par semaine et par rue, à faire respecter à vos résidents.

Nous comptons sur votre mobilisation pour cette nouvelle organisation et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information par mail aux adresses gestiondechets@montpellier3m.fr ou c.leveillard@montpellier3m.fr (Camille Léveillard, Coordinatrice prévention bailleurs et syndics), ou au numéro gratuit « Allo Déchets » 0 800 88 11 77.

Le Pôle Déchets de la Métropole de Montpellier